

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE  
SYNDICAL DU 11 AVRIL 2024**

**DEL-2024-67**

L'An deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à 9 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 04/04/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Étaient présents :**

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :**

**Titulaires :** Mmes LAFARIE, PARIS, PESSEY-MAGNIFIQUE,  
MM. BACHELLARD, BARTHALAIS, BOUCLIER, CLEVY, COUTIER, PAULY, PELLARIN.

**Suppléants :** M. GAILLARD.

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :**

**Titulaires :** MM. BUFFLIER, CHENEVAL JP, DESCHAMPS, DUNAND, FONTAINE, GYSELINCK,  
PENHOUËT, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, STEYER.

**Suppléants :** M. GENIN.

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :**

**Titulaires :** Mme TARAGON,  
MM. AEBISCHER, GILET, HACQUIN, JACQUES, LEOTY, OBERLI, SIBILLE.

**Suppléants :** M. BOSSON.

**Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :**

**Titulaires :** MM. CHARRAT, CONDEVAUX JF, DEAGE, GILBERT, MATHIAN.

**Suppléants :** .

**Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :**

**Titulaires :** MM. BOISIER, SONNERAT.

**Suppléants :** M. PEPIN.

**Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :**

**Titulaires :** .

**Suppléants :** .

**Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :**

**Titulaires :** MM. BAUD-GRASSET, DAVIET.

**Suppléants :** .

**Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :**

**Titulaires :** Mme WENDLING,  
MM. FROSSARD, GEORGES, VILLARD.

**Suppléants :** .

**Avaient donné pouvoir :**

MM. CATTANÉO, FRANÇOIS, GILLET, MARIAS, MARTIN-COCHER, REY, ROLLIN.

**Étaient absents ou excusés :**

Mmes AUDETTE, BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MAYORAZ, MERMIER, MUGNIER,  
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BARBIER, BARON, BARRY, BLOUIN, BONTEMPS, BOUCHET,  
BOUVARD C, BOUVARD M, BURNET, CALLET, CALONE, CARTIER, CAVAREC, CHARBONNIER,  
CHARLOT-FLORENTIN, CHASSAGNE, CHENEVAL P, DEFAGO, DEPLANTE, DERONZIER, DUGAVE,  
EVERAERE, GAUDIN, GENOUD, GONDA, GRANGER, GUILLOTTE, HAVEL, HENON, JOURNE,  
LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEGEROT-GERMAIN, LEROY, LOMBARD, MEYNET-CORDONNIER,  
PEROU, PERRET, PEUGNIEZ, ROSSINELLI, RUBIN, SERMET-MAGDELAIN, TOURNIER, VITTOZ.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes ASSIER, CARRERA, DARDE, ECALARD, KHAY, JAILLET,  
MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, HARROP, LOUVEAU, RACAT, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

**Membres en exercice :**

**103**

**Présents :**

**45**



Membres habilités à prendre part au vote : 103  
Votants : 45  
Représentés par mandat : 7

**Objet : COMPETENCE « CONTRIBUTION A LA TRANSITION ENERGETIQUE ET NUMERIQUE » -  
DELIBERATION CONCORDANTE DU SYANE SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE DES  
COMMUNES DE CHENS-SUR-LEMAN, SALES, MAGLAND, FRANCLENS, COMBLOUX,  
VETRAZ-MONTHOUX, VIUZ-EN-SALLAZ, FRANGY, LA CÔTE D'ARBROZ ET LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES FAUCIGNY GLIERES**

### Rapport présenté par M. Joël BAUD-GRASSET

Le Comité syndical réuni le 8 décembre 2022 a approuvé les statuts qui prévoient le transfert de la compétence « Contribution à la transition énergétique et numérique » au SYANE par chaque collectivité territoriale qui le souhaite.

Par délibération en date du 9 janvier 2024, la commune de CHENS-SUR-LEMAN a approuvé le transfert de cette compétence au SYANE.

Par délibération en date du 24 janvier 2024, la commune de SALES a approuvé le transfert de cette compétence au SYANE.

Par délibération en date du 31 janvier 2024, la commune de MAGLAND a approuvé le transfert de cette compétence au SYANE.

Par délibération en date du 12 février 2024, la commune de FRANCLENS a approuvé le transfert de cette compétence au SYANE.

Par délibération en date du 20 février 2024, la commune de COMBLOUX a approuvé le transfert de cette compétence au SYANE.

Par délibération en date du 26 février 2024, la commune de VETRAZ-MONTHOUX a approuvé le transfert de cette compétence au SYANE.

Par délibération en date du 29 février 2024, la commune de VIUZ-EN-SALLAZ a approuvé le transfert de cette compétence au SYANE.

Par délibération en date du 14 mars 2024, la commune de FRANGY a approuvé le transfert de cette compétence au SYANE.

Par délibération en date du 18 mars 2024, la commune de LA CÔTE D'ARBROZ a approuvé le transfert de cette compétence au SYANE.

Par délibération en date du 26 mars 2024, la Communauté de Communes Faucigny Glières a approuvé l'adhésion au SYANE et le transfert de cette compétence au Syndicat.

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver le transfert de la compétence « Contribution à la transition énergétique et numérique » au SYANE par les communes de CHENS-SUR-LEMAN, SALES, MAGLAND, FRANCLENS, COMBLOUX, VETRAZ-MONTHOUX, VIUZ-EN-SALLAZ, FRANGY, LA CÔTE D'ARBROZ, et la Communauté de Communes Faucigny Glières ;
2. à approuver l'adhésion au SYANE de la Communauté de Communes Faucigny Glières ;
3. à prendre acte de la désignation des délégués de la Communauté de Communes Faucigny Glières.

Adopté à l'unanimité.

Le Président  
  
Joël BAUD-GRASSET.

**Syane**  
ENERGIES & NUMÉRIQUE